

## Tableau 2

### Principaux éléments de base possibles pour l'indépendance des spécialistes d'EI

*Autant pour les personnes que pour les organismes d'examen*

	<b>Dispositions institutionnelles et légales</b> <i>Indépendance formelle</i>	<b>Fonctionnement dans la pratique</b> <i>Indépendance dans les faits</i>
<b>Statut &amp; pouvoirs</b> le spécialiste a un statut et des pouvoirs indépendants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Son indépendance est garantie par des systèmes de certification/d'agrément</li><li>• Il adhère à un Code d'Éthique</li><li>• Il signe une 'déclaration d'absence de conflits' – aucun conflit professionnel, présent ou passé, avec le projet</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il n'a aucun intérêt dans le projet, plan, etc. qui fait l'objet de l'évaluation</li><li>• Il choisit ses propres références &amp; son approche</li><li>• Il peut donner des preuves de son indépendance dans la pratique (produits et actions)</li></ul>
<b>Autonomie financière</b>  le spécialiste est financièrement indépendant		<ul style="list-style-type: none"><li>• Il assure un budget suffisant pour l'examen</li><li>• Il est autonome dans l'allocation interne des budgets</li></ul>
<b>Autonomie organisationnelle</b>  le spécialiste fonctionne de façon autonome	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il nomme son propre personnel, le conseil et le président</li><li>• Il a des règles relatives à l'incompatibilité de fonctions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il résiste bien aux pressions politiques, p.ex. sur les conclusions de l'évaluation</li></ul>
<b>Connaissances et expertise</b>  le spécialiste dispose de suffisamment de connaissance et d'expertise professionnelle pour accomplir sa mission	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il y a des exigences quant à l'expertise professionnelle par le biais de systèmes de certification ou d'agrément</li><li>• L'accès à l'information est formellement garanti, y compris le droit de rassembler des informations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le président, le conseil et le personnel ont également une expertise professionnelle appropriée</li></ul>
<b>Justification et transparence</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les systèmes de certification ou d'agrément nécessitent un audit</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des audits externes sur les finances et la qualité sont tenus régulièrement</li></ul>

le spécialiste peut se justifier et est transparent

- externe régulier sur les finances et la qualité
- Mécanisme de traitement des plaintes en place

- Il inclut des consultations de haute qualité dans ses évaluations et donne des réponses aux personnes consultées
- Le mécanisme de traitement des plaintes est régulièrement utilisé